

Avis 190 : Création au sein de l'ICCAT d'un groupe spécifique chargé de l'analyse et du suivi du changement climatique

I. Contexte

L'avis n° 180¹ du CC SUD (27/05/2025), élaboré à partir des projets DEFIPEL, PROMPT, FISHNCHIP et SeaWise ainsi que des études de l'AZTI, met en évidence des changements biologiques, comportementaux et de répartition chez les petits pélagiques (sardine, anchois) et chez les thonidés. L'avis 180 reprend également la conclusion du SCRS de l'ICCAT visant à initier une évaluation de la robustesse des mesures de gestion au moyen de tests génériques, puis de les perfectionner progressivement vers des tests climatiques plus ajustés à mesure que des données, des hypothèses et des modèles informatiques seront disponibles.

La présentation technique² d'AZTI du 28 avril 2026 a confirmé et quantifié cette tendance : un déplacement du centre de gravité vers les pôles dans 20 des 22 stocks de thonidés analysés, des changements significatifs dans l'adéquation de l'habitat, une réduction de la taille des individus et de la biomasse, ainsi qu'un effet négatif sur les niveaux trophiques supérieurs, avec un impact direct sur la répartition des captures entre les zones économiques exclusives.

II. Justification de la proposition

- Les données scientifiques disponibles (SCRS, AZTI, IFREMER) montrent que ces changements ne sont plus de simples projections pour l'avenir, mais des processus en cours qui affectent la biologie, la répartition et la productivité des espèces pélagiques faisant l'objet d'une gestion par l'ICCAT.
- L'ICCAT ne dispose actuellement d'aucun organe spécifique et permanent dédié au changement climatique, au-delà des travaux ponctuels et dispersés du SCRS, ce qui entrave la continuité, la comparabilité entre les stocks et les régions, ainsi que la transposition des résultats scientifiques en mesures de gestion.
- La redistribution des stocks entre les océans et les ZEE a des implications directes sur l'attribution des quotas et la gouvernance entre les CPC, ce qui exige une anticipation institutionnelle.
- Le SCRS lui-même a indiqué la voie méthodologique appropriée (des tests génériques aux tests personnalisés) ; il manque toutefois un cadre institutionnel stable pour la mettre en œuvre et lui assurer une continuité.

¹ <https://cc-sud.eu/wp-content/uploads/2025/05/Avis180-Cambio Climatico-ES.pdf>

² https://cc-sud.eu/wp-content/uploads/2026/01/CambioClimatico-tuna-CCSUR2026_EA.pdf



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

III. Recommandations

Le CC SUD demande à la Commission européenne de se prononcer en faveur de la création d'un groupe spécifique ICCAT (groupe de travail permanent ou sous-groupe rattaché au SCRS) chargé de l'analyse et du suivi du changement climatique, avec pour mandat :

- Assurer la continuité institutionnelle des tests de robustesse climatique lancés par le SCRS, en passant de tests génériques à des tests personnalisés par stock et par région, à mesure que les données seront disponibles.
- Centraliser et coordonner les résultats des projets scientifiques existants en évitant les doublons.
- Réévaluer périodiquement la solidité des mesures de gestion en vigueur (HCR, TAC, quotas) face aux scénarios de changement climatique.
- Proposer une feuille de route pour une gestion adaptative, en consultation avec les parties prenantes du secteur de la pêche.

